



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 28 août 2025, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Alain PIBOULEAU, Alain MAYODON, René ROQUES, Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Laurent BERNARD, Valérie ADEMA, Sylvie MARTIN, Marie-Agnès ROSSIGNOL

ABSENTS : -Mme Sonia TRINCARD a donné pouvoir à Sylvie MARTIN, Mme Isabelle GUERY a donné pouvoir à René ROQUES, Mme Géraldine GAU a donné pouvoir à Alin PIBOULEAU, Mme Hélène ROUZAUD a donné pouvoir à Marie Agnès ROSSIGNOL
-Mme Sandrine BRINGAY sans pouvoir

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2025 8-2 08

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	
Procurations	
Votants	

OBJET : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL – DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le maire par délibération du conseil municipal N° 2020/050 en date du 27 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par le maire en vertu de cette délégation,

Monsieur le maire présente donc oralement les décisions suivantes :

- **Marché public** :

- **Signature de l'avenant N°1 au lot N°7 : Electricité cf/CF** conformité incendie de la mairie phase 1, attribué à **EIRL ERDE**, pour un montant de **4 020,86 €HT**.
- **Signature de l'avenant minorateur N°2 au lot N°1 : Gros œuvre** du marché du mise en conformité incendie de la mairie phase 1, attribué à **SAS RESPAUD**, pour un montant de **-519.22 €HT**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide

Article 1 : De prendre note des décisions présentées ci-dessus par Monsieur le maire.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 4 septembre 2025

Le maire
Dominique FOURCADE

La secrétaire de séance
Valérie ADEMA

